



CARTE ADMINISTRATIVE ACTUALISEE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO

Document de présentation

• Brazzaville, décembre 2025

■ Nombre de pages : 9

- MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, DE LA DÉCENTRALISATION
- MINISTÈRE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET DE L'INNOVATION TECHNOLOGIQUE

1. Contexte

Le nouveau découpage administratif de la République du Congo marque une étape majeure dans l'organisation territoriale du pays, avec le passage de 12 à 15 départements. Cette réforme vise à rapprocher l'administration des populations, à renforcer la gouvernance locale et à améliorer la gestion des territoires en tenant compte des spécificités géographiques, démographiques et socio-économiques régionales.

Adoptée en Conseil des ministres le 3 juillet 2024, cette décision a été traduite en plusieurs textes législatifs et réglementaires, parmi lesquels :

- Loi n° 25-2024 portant création du département du Djoué-Léfini ;
- Loi n° 26-2024 portant création du département de la Nkéni-Alima ;
- Loi n° 27-2024 portant création du département du Congo-Oubangui ;
- Loi n° 29-2024 portant redéfinition du ressort territorial du département de Brazzaville ;
- Loi n° 30-2024 portant redéfinition du ressort territorial du département de la Cuvette ;
- Loi n° 31-2024 portant redéfinition du ressort territorial du département de la Likouala ;
- Loi n° 32-2024 portant redéfinition du ressort territorial du département des Plateaux ;
- Loi n° 33-2024 portant redéfinition du ressort territorial du département du Pool ;
- Loi n° 34-2024 portant redéfinition du ressort territorial du district de Ngabé ;
- La nomination des préfets et sous-préfets des départements et districts nouvellement créés.

Dans le cadre de cette réforme administrative, plusieurs institutions spécialisées ont été mobilisées pour produire des cartes conformes au nouveau découpage territorial. Il s'agit notamment de la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), de l'Institut Géographique National (IGN) du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (MRSIT), et de l'Institut National de la Statistique (INS) du Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale (MEPIR).

D'autres ministères sectoriels impliqués dans le Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT) ont également pris part à la validation de la carte administrative actualisée. Ce travail interinstitutionnel a bénéficié de l'assistance du centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement international (CIRAD), de l'appui technique de World Resources Institute (WRI) et d'un financement de l'Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale (CAFI).

La carte administrative présentée ici constitue la version officielle. Ce document en précise la méthodologie, les normes cartographiques utilisées, ainsi que les références techniques pour la production et l'usage des données territoriales à l'échelle nationale.

2. Méthodologie

L'actualisation de la carte administrative a suivi une démarche rigoureuse articulée en plusieurs étapes :

- **adoption multi-institutionnelle d'un fond cartographique commun** : utilisation de la carte topographique du Congo au 1:200 000 (Geoconsult, 2015), retenue comme référence cartographique de base ;
- **superposition et intégration des couches thématiques dans un Système d'Information Géographique (SIG)**, incluant l'ancien découpage administratif, la localisation officielle des localités issue du RGPH-5 (2023) et les éléments physiques structurants issus du fond de carte de référence (Geoconsult, 2015) ;
- **analyse détaillée et interprétation cartographique des textes législatifs**, afin d'assurer la concordance entre les limites administratives définies par la loi et les réalités géographiques (cours d'eau, reliefs, infrastructures, continuité territoriale) ;
- **numérisation progressive et mise à jour des limites administratives**, sous validation conjointe de la DGAT et de l'IGN ;
- **vérification et ajustement ciblé de certaines limites frontalières**, notamment dans la zone de Tchiamba-Nzassi (Massabi), afin d'intégrer le débouché initial conformément aux références administratives officielles ;
- **calcul des densités SIG des départements** en faisant le rapport entre la population (RGPH-5, 2023, redistribué selon le nouveau découpage administratif en 2025) et la superficie SIG (km^2) calculée en projection WGS84 / UTM Zone 33S.

3. Présentation de la carte administrative

3.1 Organisation territoriale

La carte administrative actualisée de la République du Congo (Fig. 1) présente :

- la nouvelle délimitation des 15 départements, intégrant les 3 départements créés en 2024 ;
- la hiérarchie administrative, avec les chefs-lieux de départements et de districts ;
- le réseau routier, distinguant les routes nationales et les routes départementales (pour la carte en format A0) ;
- les principaux cours d'eau, en particulier ceux qui constituent des limites administratives.

Concernant les frontières nationales, un point important concerne l'ajustement de la limite dans la zone de Massabi (Tchiamba-Nzassi), afin d'intégrer son débouché initial (Fig. 2).

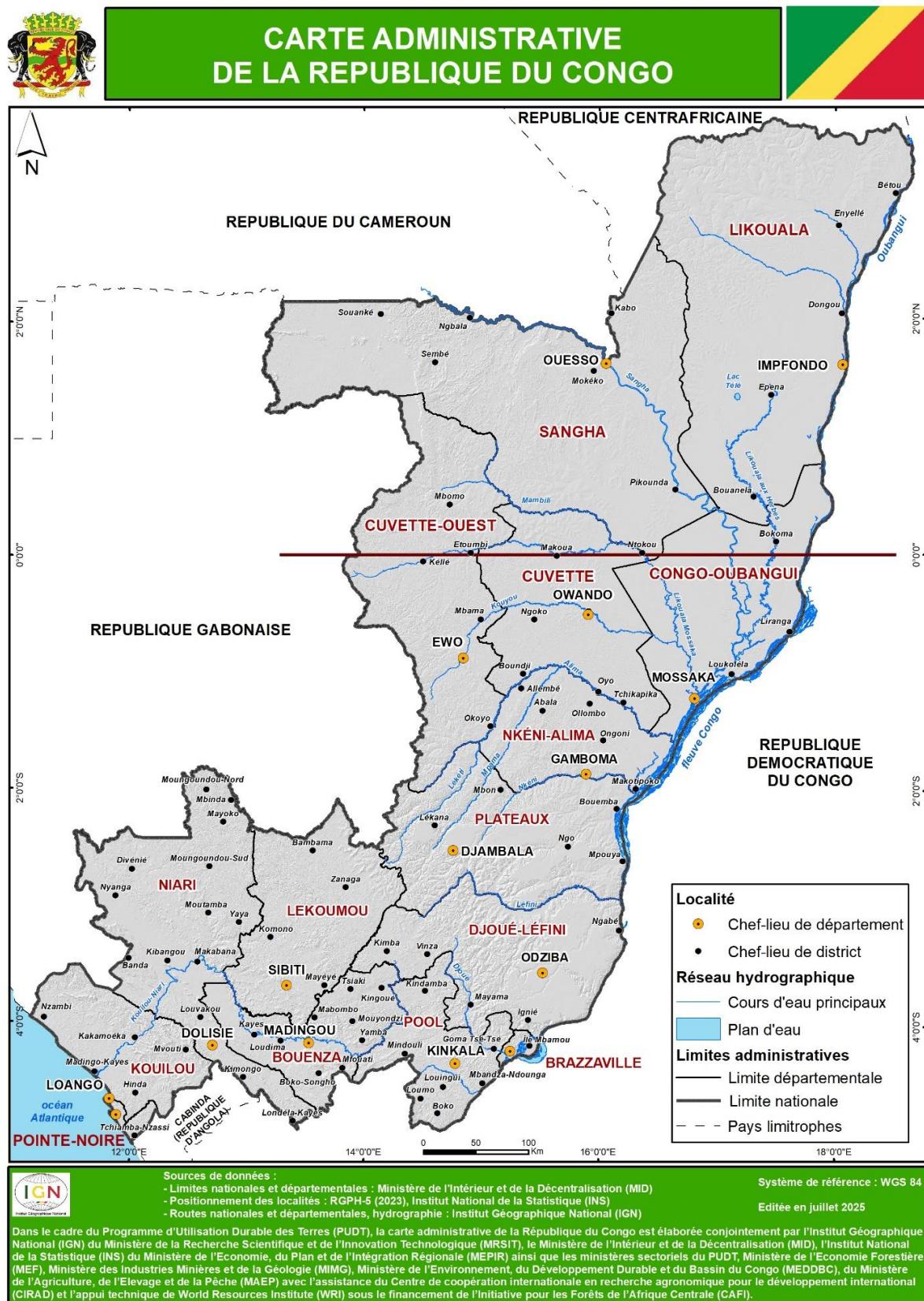


Figure 1. Carte administrative actualisée de la République du Congo (Format A4).

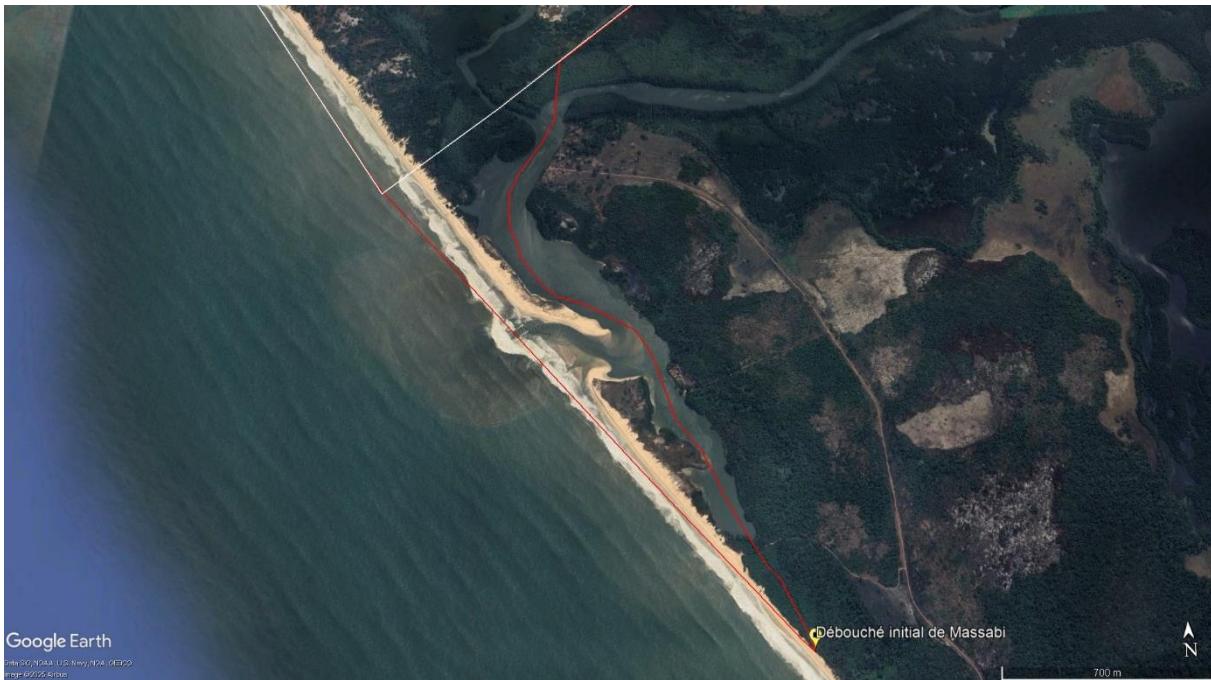


Figure 2. Limite frontalière entre le Congo et le Cabinda (République d'Angola) à Tchiamba-Nzassi, illustrant la situation avant (ligne blanche) et après (ligne rouge) l'intégration du débouché initial de Massabi. Source : Direction Générale de l'Administration du Territoire – Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation.

3.2 Répartition de la population par département

La population congolaise présente une répartition spatiale fortement contrastée entre les départements, traduisant des dynamiques territoriales et urbaines différencierées. Ces contrastes mettent en évidence une concentration démographique marquée dans les principaux pôles urbains, en particulier dans le département de Brazzaville, qui apparaît comme le département le plus densément peuplé du pays, suivi de Pointe-Noire, capitale économique (Tableau 1).

Les données démographiques présentées sont issues du RGPH-5 (2023) et ont été redistribuées selon le nouveau découpage administratif adopté en 2024, sans modification des effectifs de population, mais avec une réaffectation spatiale conforme aux nouvelles limites départementales.

Tableau 1 : population et densité par département

Département	Population (RGPH-5)	Superficie SIG (km2)	Densité
Bouenza	363 850	12 238	29,73
Brazzaville	2 217 412	747	2 966,91
Congo-Oubangui	124 010	25 162	4,93
Cuvette	222 730	22 496	9,90
Cuvette-Ouest	119 328	31 607	3,78
Djoué-Léfini	103 132	23 105	4,46
Kouilou	97 362	12 238	7,96
Lékoumou	100 559	20 242	4,97
Likouala	325 429	58 683	5,55
Niari	334 863	28 583	11,72
Nkéni-Alima	169 424	13 782	12,29
Plateaux	113 997	25 685	4,44
Pointe-Noire	1 420 612	822	1 727,23
Pool	219 771	11 000	19,98
Sangha	209 701	57 935	3,62
PAYS	6 142 180	344 325	17,84

Source : Institut National de la Statistique, RGPH-5 (2023), redistribué en 2025 selon le nouveau découpage administratif.

4. Normes cartographiques

Afin d'assurer l'harmonisation, la fiabilité et l'interopérabilité de la production cartographique nationale dans le contexte du nouveau découpage administratif de la République du Congo, des référentiels normatifs sont établis. Ceux-ci portent à la fois sur les systèmes de référence, les référentiels cartographiques de base et les sources officielles relatives aux données géographiques. Ils constituent le socle garantissant la cohérence des produits cartographiques, leur validité institutionnelle et leur alignement sur les standards internationaux.

4.1 Systèmes de coordonnées et projections

Pour assurer la cohérence des données géospatiales :

- Le **WGS84** est retenu comme système de référence national, notamment pour la collecte GPS, les images satellitaires et les plateformes de visualisation. Son adoption comme référence nationale est cohérente avec les pratiques internationales ;
- Pour des usages nécessitant des calculs surfaciques, les projections UTM (Universal Transverse Mercator) associées à l'ellipsoïde WGS84 sont recommandées. En effet, les projections UTM minimisent les déformations (distance, angle, surface) surtout dans les zones de taille modérée.

La République du Congo est couverte par les zones UTM suivantes (Fig. 3) :

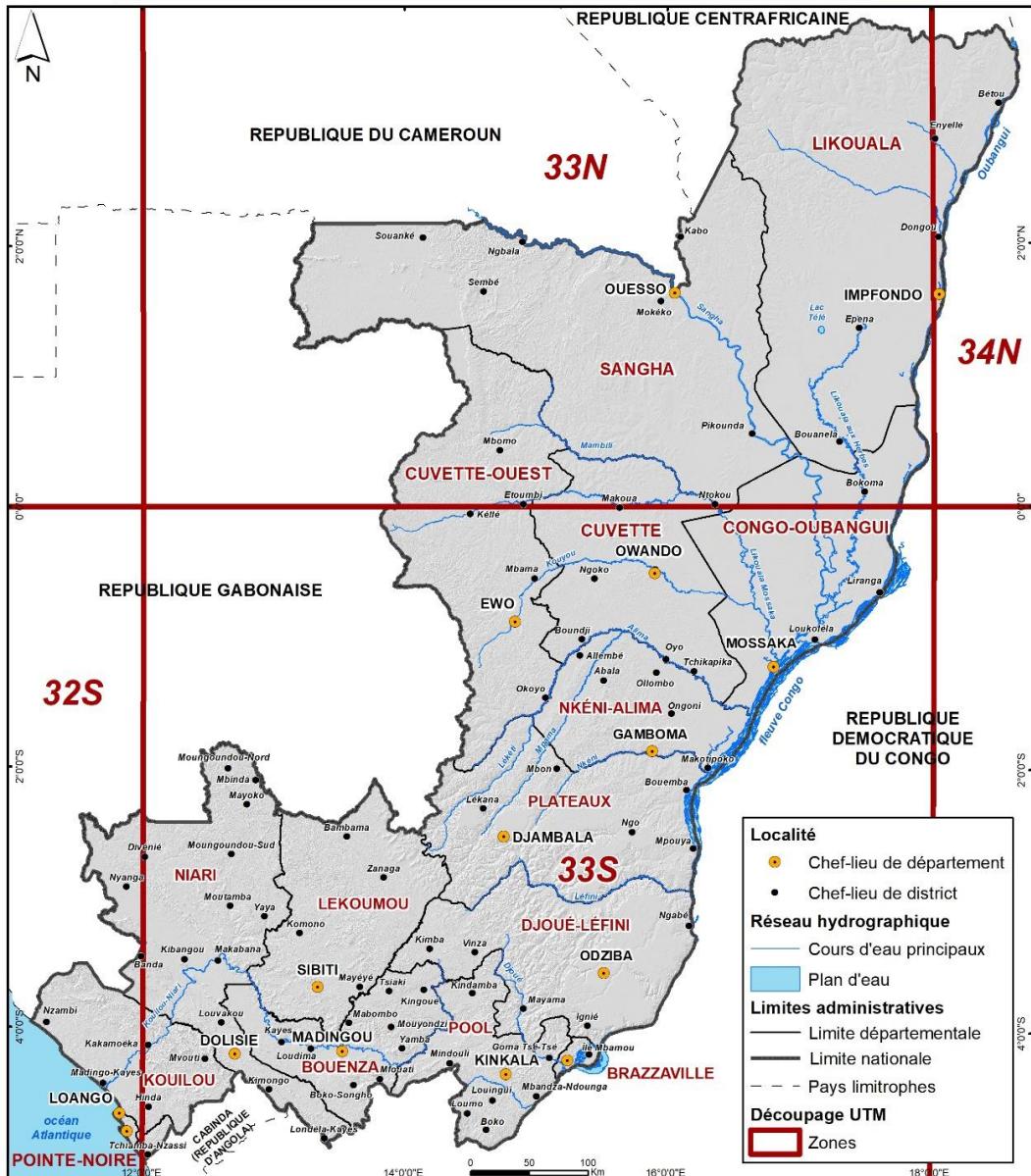
- Zone 33S (EPSG : 32733) : Elle couvre la majeure partie du pays au sud de l'équateur. Sont entièrement inclus, les départements de Brazzaville, Pool, Djoué-Léfini, Plateaux, Nkéni-Alima, Bouenza, Lékoumou, ainsi qu'une partie des départements du Niari, de la Cuvette, du Congo-Oubangui, de la Cuvette-Ouest, du Kouilou et de Pointe-Noire.;
- Zone 33N (EPSG : 32633) : Elle concerne les zones au Nord de l'équateur et inclut la totalité du département de la Sangha et une partie des départements de la Likouala, de la Cuvette, du Congo-Oubangui et de la Cuvette-Ouest ;
- Zone 32S (EPSG : 32732) : Elle concerne l'extrême sud-ouest du pays et inclut la partie occidentale des départements de Pointe-Noire et du Kouilou ;
- Zone 34N (EPSG : 32634) : Elle touche une petite portion à l'extrême nord-est du pays, dans la Likouala.

Les zones 33S et 33N constituent les références prioritaires pour les travaux nationaux. La zone 32S est utilisée pour des projets localisés dans l'extrême sud-ouest du pays, tandis que la zone 34N est marginale en termes de superficie nationale, mais à considérer pour les projets localisés à l'extrême nord-est de la Likouala.

NB : La mention des codes EPSG facilite l'interopérabilité dans les logiciels de SIG. Ce sont des identifiants uniques qui définissent précisément le système de coordonnées et de projection, réduisant ainsi le risque d'erreur lors du partage des données.



CARTE ADMINISTRATIVE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO



Sources de données :
- Limites nationales et départementales : Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID)
- Positionnement des localités : RGPH-5 (2023), Institut National de la Statistique (INS)
- Routes nationales et départementales, hydrographie : Institut Géographique National (IGN)

Système de référence : WGS 84

Éditée en juillet 2025

Dans le cadre du Programme d'Utilisation Durable des Terres (PUDT), la carte administrative de la République du Congo est élaborée conjointement par l'Institut Géographique National (IGN) du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique (MRSIT), le Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID), l'Institut National de la Statistique (INS) du Ministère de l'Économie, du Plan et de l'Intégration Régionale (MEPIR) ainsi que les ministères sectoriels du PUDT, Ministère de l'Énergie Forestière (MEF), Ministère des Industries Minières et de la Géologie (MIMG), Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et du Bassin du Congo (MEDDBC), du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) avec l'assistance du Centre de coopération Internationale en recherche agronomique pour le développement international (CIRAD) et l'appui technique de World Resources Institute (WRI) sous le financement de l'Initiative pour les Forêts de l'Afrique Centrale (CAF).

Figure 3. Carte administrative actualisée de la République du Congo avec les zones UTM.

4.2 Référentiels cartographiques officiels

- Limites administratives et toponymie**

Les données issues de la direction générale de l'administration du territoire (DGAT) du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, constituent la référence officielle pour (i) la délimitation des limites administratives (départements) avec validation technique par l'IGN ; (ii) la reconnaissance des entités territoriales et (iii) la validation des noms de localités (toponymie).

- Fonds cartographiques de base**

Les fonds cartographiques produits par l'Institut Géographique National (IGN) constituent la référence pour toute opération de digitalisation, de géoréférencement et de vectorisation des données géographiques. Ces fonds sont particulièrement adaptés pour des travaux réalisés à petite (de 1 : 1 000 000 – 1 : 500 000) et moyenne échelle (de 1 : 500 000 – 1 : 50 000). Deux sources principales sont retenues (Fig. 4) :

- le fond topographique de la République du Congo au 1:200 000 (Geoconsult, 2015), utilisé comme base actualisée ;
- les fonds topographiques IGN (années 1960), utilisables lorsque des références historiques sont nécessaires, avec possibilité de recouplement et de mise à jour à partir de la version 2015.

Ces fonds servent de support pour définir la géométrie de base et intégrer les éléments structurants tels que le relief, l'hydrographie (cours et plans d'eau), le réseau routier (routes nationales et départementales) ainsi que les voies ferrées. Pour l'état des routes (bitumé, non bitumé, etc.), la source de référence est le Ministère de l'Aménagement du Territoire et des Grands Travaux (MATGT).

NB : Pour des travaux à grande échelle (1 : 50 000 ou plus détaillée), d'autres fonds cartographiques, tels que les orthophotographies récentes ou des images satellitaires à haute résolution, peuvent être utilisés afin d'assurer une meilleure précision dans la création et la mise à jour des entités géographiques.

- Données démographiques et géolocalisation des localités**

Les données de l'Institut National de la Statistique (INS) constituent la référence officielle pour la géolocalisation des localités et les informations démographiques qui leur sont associées (population, ménages, etc.). La liste officielle des localités est du ressort du Ministère en charge de l'administration du territoire.

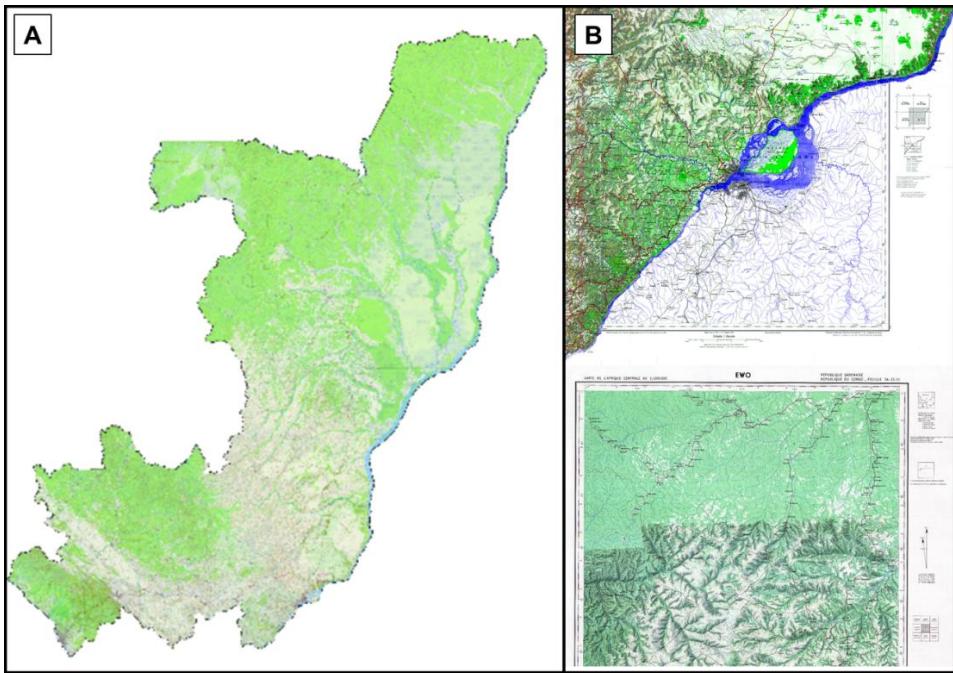


Figure 4. Fonds cartographiques de base. A : Géoconsult (2015) ; IGN (années 1960).

5. Diffusion des données cartographiques

Afin de garantir une large accessibilité et de répondre aux besoins des différents utilisateurs (administrations, chercheurs, partenaires techniques et financiers, société civile, etc.), la carte administrative actualisée de la République du Congo est diffusée sous plusieurs formats complémentaires :

- **Formats numériques** : une version en JPG et PDF, format (A0), ainsi que des déclinaisons adaptées aux formats A3 et A4.
- **Format shapefile** : des couches géographiques en shapefile avec métadonnées, ayant permis la mise en page de la carte administrative, sont mises à disposition afin de permettre leur intégration dans les systèmes d'information géographique (SIG) et leur exploitation pour des analyses spécifiques.

Toute utilisation de la carte doit obligatoirement mentionner les sources officielles suivantes, gage de fiabilité et de traçabilité :

- **Frontières et limites** : Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation (MID).
- **Positionnement des localités et données démographiques** : Institut National de la Statistique (INS), RGPH-5 (2023).
- **Production cartographique** : Institut Géographique National (IGN).